

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pâte à polir diamantée**

Date d'impression: 16.02.2015

Page 1 de 9

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Pâte à polir diamantée

**Code du produit:**

90800

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Pâte à polir pour matériaux dentaires

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: DIASWISS SA  
Rue: Rte de St-Cergue 293  
Lieu: CH-1260 Nyon  
Téléphone: +41 (0) 22 301 56 00  
e-mail: mail@diaswiss.ch  
Interlocuteur: Nghia Diep  
Internet: <http://www.diaswiss.ch>

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +41 (0) 22 301 56 00 Lun-Ven 9:00 - 15:00 heures**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: Xn - Nocif, Xi - Irritant

Phrases R:

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Risque de lésions oculaires graves.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**nonoxinol  
nickel

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05-GHS07-GHS08

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à polir diamantée

Date d'impression: 16.02.2015

Page 2 de 9

**Mentions de danger**

Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Provoque des lésions oculaires graves.  
 Susceptible de provoquer le cancer.  
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 Garder sous clef.  
 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
500-024-6	nonoxinol	10 - < 25 %
9016-45-9	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R22-41-51-53	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H302 H318 H411	
01-2119946371-39		
231-111-4	nickel	1 - < 2,5 %
7440-02-0	Carc. Cat. 3, T - Toxique R40-48/23-43	
028-002-00-7	Carc. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Chronic 3; H351 H317 H372 H412	
01-2119438727-29		

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, consultez un médecin.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à polir diamantée

Date d'impression: 16.02.2015

Page 3 de 9

### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylenglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à polir diamantée

Date d'impression: 16.02.2015

Page 4 de 9

niveau des points critiques.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pâte à polir pour matériaux dentaires

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7440-50-8	Cuivre (poussières), en Cu	-	1		VME (8 h)	
		-	2		VLE (15 min)	
7440-02-0	Nickel (métal)	-	1		VME (8 h)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Etablir un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée : lunettes à coques.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte
Couleur:	gris
Odeur:	inodore

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: non déterminé

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à polir diamantée

Date d'impression: 16.02.2015

Page 5 de 9

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200 °C
Point d'éclair:	> 100 °C

**Inflammabilité**

solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	> 320 °C

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	> 0,05 hPa
Densité:	non déterminé
Hydrosolubilité:	La substance est insoluble dans l'eau.

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide:	non déterminé
-------------------	---------------

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à polir diamantée

Date d'impression: 16.02.2015

Page 6 de 9

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
9016-45-9	nonoxinol				
	par voie orale	DL50	1000 mg/kg		Producteur
7440-02-0	nickel				
	par voie orale	DL50	> 9000 mg/kg	Rat	OCDE 401
	par inhalation (1 h) aérosol	CL50	> 10,2 mg/l	Rat	IUCLID

**Irritation et corrosivité**

Provoque des lésions oculaires graves.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (nickel)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de provoquer le cancer. (nickel)

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire réferentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
9016-45-9	nonoxinol					
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1,821 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	IUCLID
7440-02-0	nickel					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	15,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	91,8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	105,1 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	OECD
	Toxicité pour les algues	NOEC	29,4 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité bactérielle aiguë	(33 mg/l)		0,5 h	Boue activée	ISO 8192

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à polir diamantée

Date d'impression: 16.02.2015

Page 7 de 9

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
9016-45-9	nonoxinol	3,7

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
7440-02-0	nickel	14	Polygonum amphibium	IUCLID

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.**L'élimination des emballages contaminés**

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Pâte à polir diamantée

Date d'impression: 16.02.2015

Page 8 de 9

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): < 15 %

##### Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 689/2008/EC

##### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

nonoxinol

nickel

### SECTION 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,3,7,15.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

#### Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

Nocif en cas d'ingestion.

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Risque de lésions oculaires graves.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pâte à polir diamantée**

Date d'impression: 16.02.2015

Page 9 de 9

Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*